



Service régional et départemental
de la communication interministérielle

Rouen, le 19 septembre 2019

Sécurité publique

Interdiction de manifestations ou rassemblements en centre-ville de Rouen

samedi 21 septembre 2019

Afin de garantir la sécurité des biens et des personnes **dans le secteur du centre-ville historique et commerçant de Rouen**, Pierre-André Durand, préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime, a pris **un arrêté interdisant toutes manifestations ou rassemblements revendicatifs, le samedi 21 septembre 2019 de 10h à 22h, selon le périmètre habituel.**

Les riverains et commerçants du centre-ville de Rouen et aux abords des axes de manifestations sont invités à observer des **consignes de précaution** pour la journée de samedi prochain.

Il est à nouveau expressément conseillé de **ne laisser sur la voie publique aucun objet ou matériaux** qui pourraient être utilisés comme projectiles, incendiaires ou armes durant le temps des manifestations. **Poubelles, pancartes, encombrants, vélos et autres mobiliers extérieurs devront être impérativement remisés** afin d'éviter qu'ils ne soient endommagés ou utilisés à des fins d'agression ou de destruction.

La sécurité doit constituer, pour toutes et tous, une priorité absolue. La responsabilité des manifestants sera engagée en cas d'infraction aux dits arrêtés.

SRDCI

tél. 02 32 76 50 14

7, place de la Madeleine – 76036 ROUEN Cedex

www.seine-maritime.ouv.fr et www.normandie.ouv.fr . Twitter : @prefet76 6 **courriel** : pref-communication@seine-maritime.ouv.fr